



Feuillet
N° 76

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 2/06/2025 N° 2025-40

Nomenclature :

Acte accompli dans le cadre de la délégation
donnée par le Conseil au Président

Objet : Convention d'occupation de terrains route d'Izernore à Bellignat, à l'occasion du Championnat de France de Caisse à Savon

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

DECIDE

Article 1 : Est acceptée la convention d'occupation entre Haut Bugey Agglomération et le comité du Lyonnais de Caisse à Savon, pour l'organisation d'un camping pour les pilotes à l'occasion du Championnat de France de Caisse à Savon, sur les parcelles cadastrées section AI 017, AI 160, AI 157, AI 154, AI 154, AI 151, AI 175, AI 172, AI 169, AI 166, AI 163, AI 166, AI 163, AI 183, AI 179, AI 177, AI 021 et AI 185 situées route d'Izernore à Bellignat.

Article 2 : La présente autorisation est donnée pour les 28, 29 et 30 Juin 2025, à titre gratuit.

Article 3 : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Le Président
Michel MOURLEVAT

